



VALORISATION DE LA RECHERCHE
De la découverte au produit



Les collaborations entre les Universités et les Industries

Olivier Deloche (Unitec)

Vanessa Currat (Debiopharm International SA)

AVEC LE SOUTIEN DE





Collaborer avec l'industrie: mieux comprendre la stratégie R&D dans les entreprises

Olivier Deloche

25 mai 2021



Objectifs



I. Les différences de la R&D entre l'Université et l'Industrie

II. Les différents types de collaboration R&D

III. Les financements Innosuisse pour les collaborations avec l'industrie



La R&d à l'Université

- Recherche fondamentale
- Loin du marché. Valeur économique incertaine
- Recherche financée par des fonds public
- Résultats rarement protégés



La r&D dans l'industrie

- Recherche appliquée
- Proximité du marché avec un besoin identifié
- Développement à l'interne de l'invention au produit
- Résultats peu divulgués

Une évolution (1)



Evolution au sein de l'Université

- Prise de conscience de la valeur économique de la recherche académique
- Disparition progressive de la distinction entre recherche fondamentale et appliquée
- Financement de la recherche par les sources traditionnelles devient difficile

Une évolution (2)



Evolution au sein de l'industrie

- Domaines technologiques de plus en plus complexes
- Prise de conscience que les industries performantes sont celles qui innovent
- Recours aux Universités et aux Start up comme source de recherche et de développement
- Moins coûteux que le développement interne

Une évolution (3)



Vers une complémentarité :

Institutions académiques: R&D

Curiosité → Connaissances, idées



Entreprises privées: R&D

Idée → Produit commercialisable



TT

Bureaux de transfert de technologies

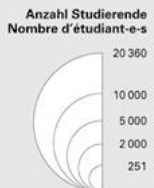
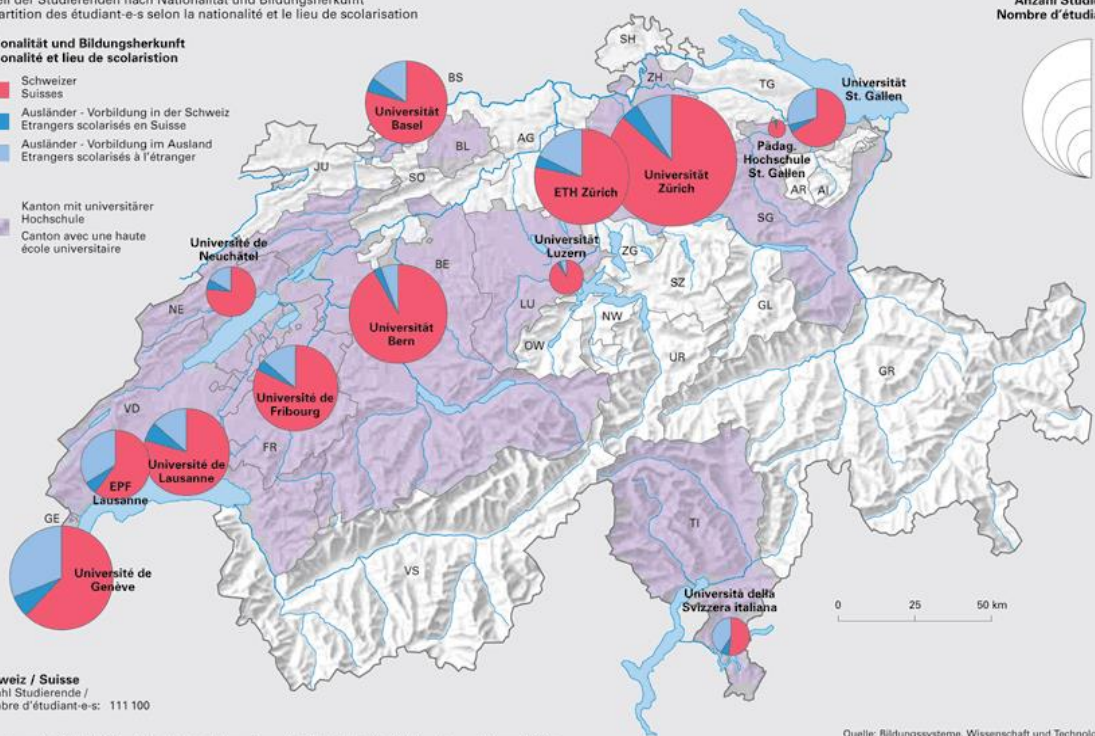


Lage und Grösse der universitären Hochschulen in der Schweiz, Wintersemester 2004/05 Situation et taille des hautes écoles universitaires en Suisse, semestre d'hiver 2004/05

Anteil der Studierenden nach Nationalität und Bildungsherkunft
Répartition des étudiant-e-s selon la nationalité et le lieu de scolarisation

Nationalität und Bildungsherkunft Nationalité et lieu de scolarisation

- Schweizer
Suisses
- Ausländer - Vorbildung in der Schweiz
Étrangers scolarisés en Suisse
- Ausländer - Vorbildung im Ausland
Étrangers scolarisés à l'étranger



Schweiz / Suisse
Anzahl Studierende /
Nombre d'étudiant-e-s: 111 100

© Bundesamt für Statistik / Office fédéral de la statistique, ThemaKart, Neuchâtel 2005 - Relief: swisstopo, Wabern / K15.19

Quelle: Bildungssysteme, Wissenschaft und Technologie, BFS
Source: Systèmes d'éducation, science et technologie, OFS



Les missions

- Évaluer les nouvelles technologies
- Protéger la propriété intellectuelle
- Élaborer une stratégie de valorisation
- **Négocier des accords avec l'industrie**
(confidentialité, collaboration, licence)
- Financer des prototypages ou des preuves de concept (INNOGAP)
- Gérer la distribution des revenus
- Promouvoir l'innovation



II. Les différents types de collaboration R&D



A. Contrat de recherche

B. Mandat de service

C. Partenariat public/privé subventionné
par la Confédération (Innosuisse)

Remarques générales – cadre pour la mise en place d'un contrat



1. Première prise de contact entre un chercheur et un partenaire économique
2. Mise en place éventuelle d'un contrat de confidentialité pour couvrir les discussions
3. Le chercheur détermine un projet de recherche ou de service avec le partenaire économique
4. Le chercheur élabore le budget prévisionnel du projet ou du service
5. Le service juridique concerné rédige un projet de contrat en concertation avec le chercheur et le partenaire économique
6. Signature du contrat par les personnes compétentes



Accord de collaboration en matière de recherche

- Accord entre l'Université et une entreprise, lorsque l'Université et l'entreprise disposent de compétences complémentaires et qu'elles s'accordent de les mettre en commun pour la réalisation d'un projet de recherche.

Contrat de recherche – Caractéristiques



- Projet de recherche en commun avec un intérêt scientifique
- Financement partagé
- Confidentialité
- Conditions d'utilisation et d'exploitation des résultats
- Assurer la liberté de publication au partenaire académique après révision par l'entreprise et un délai (60 j) pour éventuellement déposer un brevet
- Pas de garantie commerciale sur les résultats
- Réciprocité pour terminer la collaboration avec un préavis

Contrat de recherche – Propriété Intellectuelle



- Chaque Partie reste propriétaire des connaissances antérieures qu'elle apporte au projet (Background IP)
- En principe, chaque partie est propriétaire des résultats qu'elle génère. (Foreground IP)
- Possibilité d'offrir au partenaire économique une option pour exploiter de manière exclusive les résultats de l'université moyennant une contrepartie financière.

Mandat de service - définitions



Mandat de service

- Un accord pour un projet ou service réalisé exclusivement dans l'intérêt de l'entreprise. L'Université met à disposition ses compétences et ses infrastructures scientifiques pour réaliser une prestation définie (ex. tests, mesures, analyses, conseils)

Mandat de service - Caractéristiques

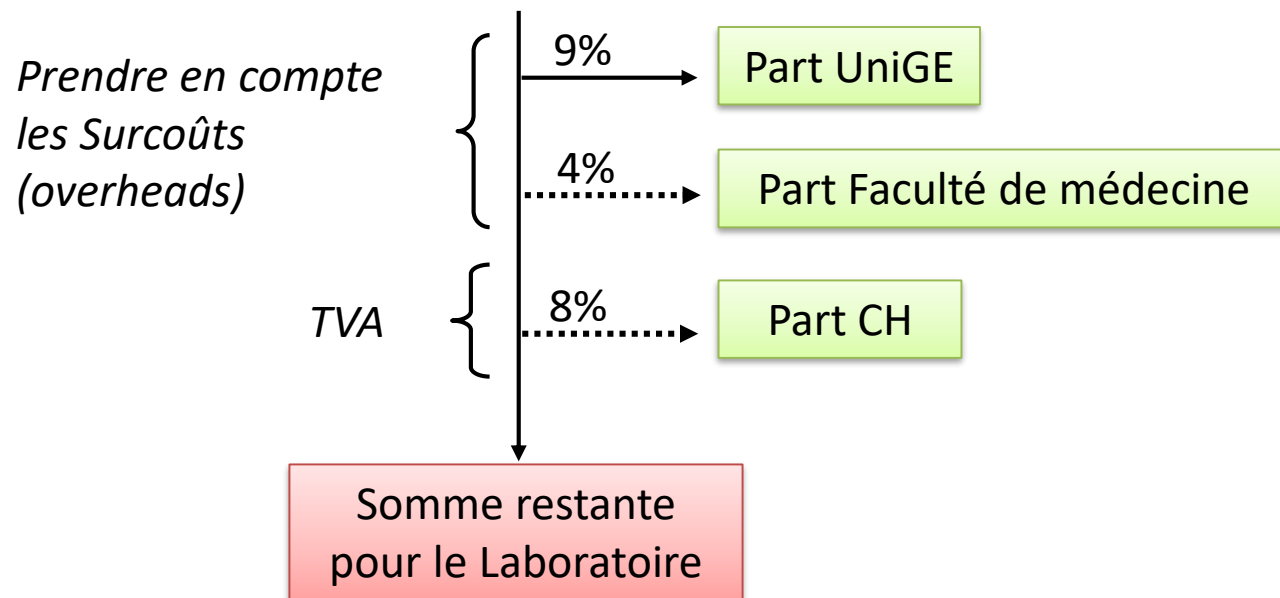


- Prestations d'analyses (\neq recherche) sur des produits de l'entreprise
 - Rémunération
 - Confidentialité
 - Transfert des droits des résultats vers l'entreprise
 - Pas de garanties sur les résultats ou leur utilisation
 - Peu d'intérêt pour publier les résultats
- ➔ Source de financement pour le fonctionnement des laboratoires de recherche

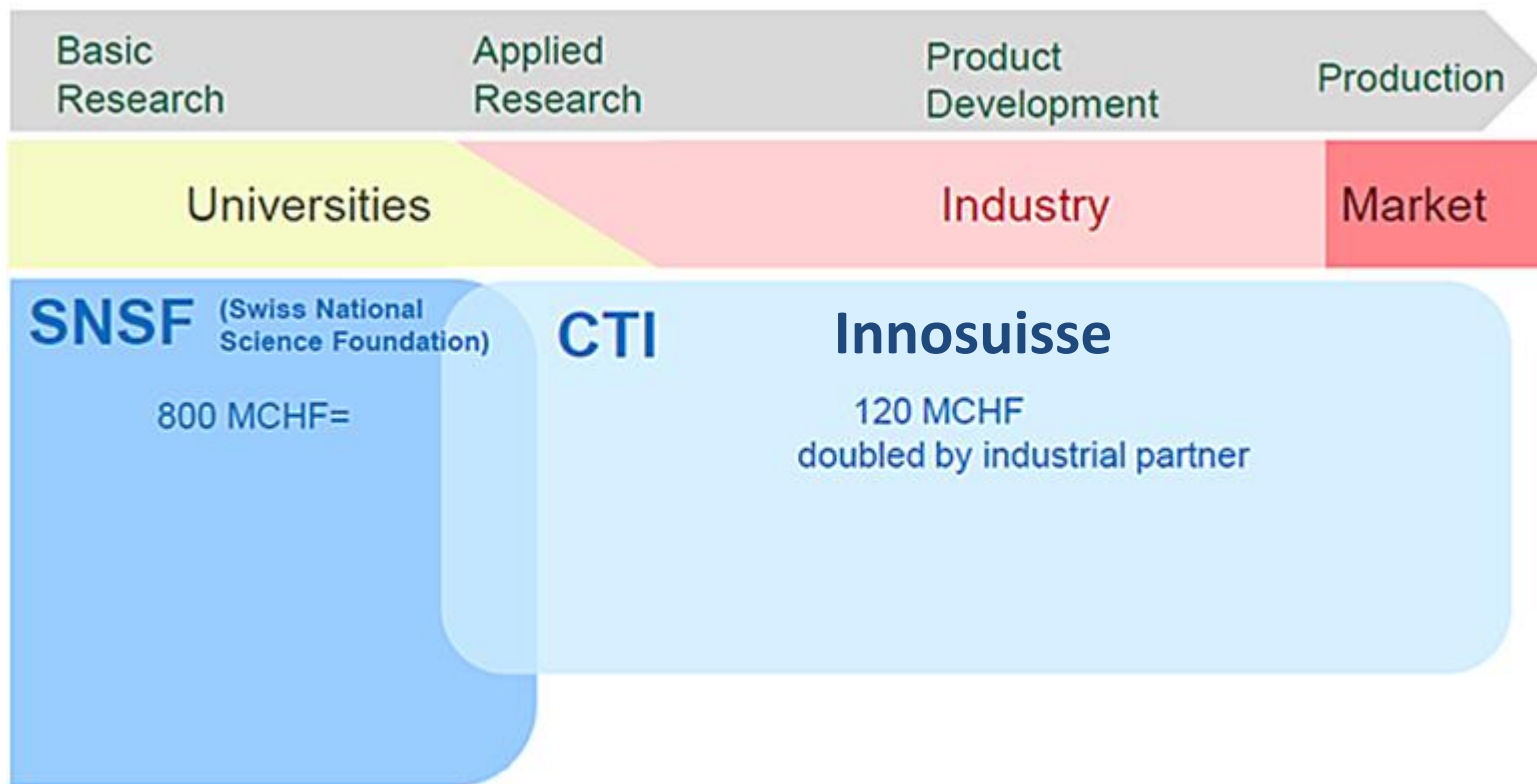
Contrat de recherche – estimation des coûts



Coût de facturation du service



Recherches subventionnées par la Confédération



Contrat subventionné – FNS



- Le Fonds national suisse (FNS) est la principale institution d'encouragement de la recherche Suisse
- FNS soutient chaque année plus de 8'000 chercheurs pour un montant de plus de 700 millions CHF.
- Financement uniquement de la recherche fondamentale
- Condition : transfert des résultats à l'Université qui emploie le bénéficiaire du subside.

Contrat subventionné – Innosuisse



- L'agence de l'innovation de la confédération (Innosuisse) encourage le rapprochement entre la recherche publique et les entreprises innovantes.
- Le montant des contributions fédérales en 2018 s'élève à 105 millions CHF pour l'ensemble des établissements de recherche (HES, EPF, Universités,...).
- Condition de l'octroi des subsides : obligation de conclure une convention sur la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation des résultats (Article 41 Ord. LERI).

Contrat subventionné – PI



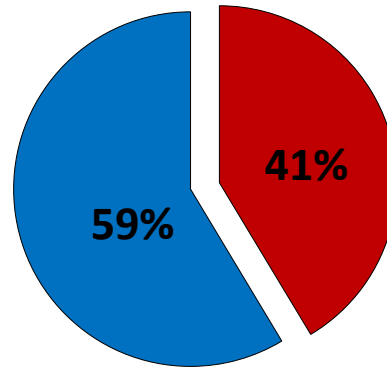
- La convention devra régler les points suivants:
 - a) les droits de propriété intellectuelle sur les résultats du projet d'innovation subventionné;
 - b) Les conditions d'utilisation et d'exploitation des résultats;
 - c) les droits éventuels aux indemnisations;
 - d) les obligations quant au maintien du secret et les droits relatifs aux publications.
- Dans tous les cas → obligation d'octroyer au partenaire industriel un droit non-exclusif et gratuit d'utiliser et d'exploiter les résultats.



2020

150 Mandats/ collaborations financés par l'industrie
15 projets innovants financés par Innosuisse

**Grandes
entreprises**



PME



Merci pour votre attention

Pour toutes questions concernant des accords
entre l'Université et des partenaires privés :

unitec@unige.ch

